



Arnaque aux faux placements

Par **Tom738**, le **17/09/2020 à 19:07**

Bonjour,

Après avoir effectué 90.000 € de virements en 3 mois à des escrocs franco israéliens lors d'une arnaque aux faux placements, puis je invoquer le défaut de vigilance de ma banque pour tenter de récupérer ces fonds ?

Merci pour vos estimations de chance.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **17/09/2020 à 19:25**

Bonsoir

Des banques ont déjà et condamnées à rembourser leur client suite à des arnaques aux faux virements, mais malheureusement, cela est plus difficile si vous avez donné des ordres de transfert avec un RIB, la banque a fait son devoir... Exécuter vos instructions.

Cependant, cela peut se tenter avec un bon avocat en présentant au juge les éléments qui peuvent prouver une faute de la banque, pouvant engager sa responsabilité.

Par **Yukiko**, le **17/09/2020 à 19:53**

Bonjour,

De gros transferts d'argent qui sortent de l'ordinaire doivent faire l'objet d'un certain contrôle de la part de la banque et d'un signalement à TRACFIN. **Quoique** cela ne vise pas à lutter contre les escroquerie mais contre la fraude fiscale et le financement du terrorisme, cela donne néanmoins matière à question sur les responsabilités de la banque.

Par **Visiteur**, le **17/09/2020 à 20:25**

J'ai eu connaissance d'une affaire mettant en jeu un réseau basé à Tel Aviv, de quand date votre affaire ?